
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce le 2 mars 2009, à compter de 20 heures 00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Borocz, Diane Chaput; et messieurs les conseillers Claude Jutras, Pierre St-Louis, Ghislain Beaugard, formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Grenier, maire, en présence de Monsieur Alain Beaugard, secrétaire-trésorière et directeur général, qui assure le greffe de la session.

Est absent :

Monsieur le conseiller René Jacques.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00. Il souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

2009-03-30

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Procès verbal de la séance ordinaire du 2 février 2009 ;
3. Affaires découlant du procès verbal de la séance ordinaire du 2 février 2009 ;
4. Rapport des comités ;
5. Correspondance ;

ADMINISTRATION

6. Consultation juridique – mandat à Fasken Martineau ;
7. Assurances collectives – Modification ;
8. Cellulaire – directeur général ;
9. Don de monsieur Michel Beaudoin – remerciements ;

FINANCES

10. Comptes payés et à payer – Autorisation de paiement ;

VOIRIE ET AQUEDUC

11. Subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – réclamation ;
12. Nouveaux programmes d'infrastructures ;
13. Rue Berthiaume – prolongement du réseau – Entente ;

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

14. Bâtiments patrimoniaux – Caractérisation – Suivi ;
15. Inventaire et caractérisation des systèmes de traitement des eaux usées – suivi ;
16. Projet de boulangerie – 240, chemin Beauce – Révision, CPTAQ ;
17. Projet de construction résidentiel – lot 406-10 et 406-11 – Décision de la Commission de protection du territoire agricole ;
18. Règlement de modification n° 181-26 (règlement de concordance)- Activités artisanales– Avis de motion ;

19. Règlement de modification n°181-27 (règlement de concordance) - Normes générales relatives à la protection du territoire agricole – Avis de motion ;
20. Conformité du plan et des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement, 2^e génération – Programme de travail ;
21. Inspection des permis émis ;
22. Entente de principe – Écocentre ;

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

23. Schéma de couverture de risques – Suivi ;

LOISIRS ET CULTURE

24. Réfection de la patinoire - Programme « Diagnostic résidentiel –Mieux consommer » Hydro-Québec – suivi ;
25. Agrandissement de la bibliothèque et mise au norme du bâtiment municipal – Subvention du pacte rural – remboursement ;

AUTRE

26. Période de questions du public ;
27. Levée de l'assemblée.

Avec les retraits suivants :

12. Nouveaux programmes d'infrastructures ;
23. Schéma de couverture de risques – Suivi ;

Et l'ajout suivant :

- 25.1. Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent – Règlement n° 14 concernant les systèmes d'alarme ;

En cours de séance, la rubrique n° 25.1 a été devancée à n° 4.2. La rubrique n° 4.1 « Recyclage –réglementation- demande à la ministre du ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs » a été ajoutée.

ADOPTÉE

2009-03-31

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2009

Sur une proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2009 en modifiant l'expression « 43.85 \$ » pour « 43.98 \$ », résolution n° 2009-02-22.

ADOPTÉE

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2009

Le directeur général résume le suivi fait à la session ordinaire du 2 février 2009. L'évaluation du réservoir d'huile, la réclamation des frais de lutte contre les incendies provenant d'effectifs hors entente (hors territoire), l'inventaire complet du contenu pour figurer aux assurances de la municipalité sont des tâches rappelées issues du caucus du 23 février 2009.

4. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font état des sujets pour lesquels ils ont mandat.

- Voirie:
Monsieur le conseiller Ghislain Beauregard demande que du gravier soit acheté pour remplir les trous et dépressions dans la chaussée. Il demande

aussi que des mesures soient prises pour que soit réduite la vitesse des autobus scolaires. sur le Second Ruisseau.

- Culture, patrimoine :

Madame la conseillère Diane Chaput annonce la réunion du comité culturel de la MRC qui aura lieu le 2 avril à l'hôtel de ville de Varennes. Il y aura jumelage entre les artistes participants.

- Urbanisme :

Madame la conseillère Éva Borocz souligne la rencontre sur la caractérisation qui a eu lieu le 10 février. Monsieur le maire résume le déroulement de cette soirée et le suivi éventuel.

- Sécurité publique / matières résiduelles :

Monsieur le maire informe la population que la poursuite de quatre anciens directeurs de la Régie contre leur ancien employeur devrait connaître le dénouement sous peu.

- Environnement :

À l'invitation du maire, le conseil adopte unanimement la résolution ci-après.

- Bibliothèque, loisirs et salle municipale :

Monsieur le conseiller Pierre St-Louis explique que le toit de l'entrée droite sera réparé à court terme étant donné qu'il y a encore des fuites. Monsieur le maire demande au directeur général de faire évaluer la précarité de la colonne de briques qui supporte le toit de l'entrée gauche de la mairie.

- Transport adapté :

Monsieur le conseiller Claude Jutras informe qu'il y aura une réunion sous peu.

- Communauté métropolitaine de Montréal

Monsieur le maire résume ses premières démarches à titre de président du comité consultatif agricole de la CMM. Afin d'assurer la mission de ce comité, monsieur le maire s'est investi dans la place de ce comité parmi les acteurs de la CMM. Incidemment, les trois lois concernées sont en examen : la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme, la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et la loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal.

2009-03-32

4.1. RECYLAGE – RÉGLEMENTATION – DEMANDE À LA MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

CONSIDÉRANT l'effet de la récession sur le recyclage du carton soit, notamment, la chute de plus de 30 % du prix des matières récupérées destinées aux entreprises de recyclage ;

CONSIDÉRANT que les entreprises de recyclage ne sont plus en mesure d'acheminer dans les pays asiatiques les matières ramassées par les municipalités du Québec et autres recycleurs ;

CONSIDÉRANT que, pour conséquence, les entrepôts sont encombrés et compromettent la rentabilité de l'opération ;

CONSIDÉRANT que les entreprises auraient commencé à diriger vers les sites d'enfouissement les matières qui ne trouvent pas preneur ;

CONSIDÉRANT que la réglementation américaine obligeant les papetières à produire du papier recyclé à 100%, ce qui assure un marché pour les matières collectées ;

CONSIDÉRANT que cette approche responsabilise davantage une société qui règlemente en ce sens ;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par monsieur le conseiller Claude Jutras il est unanimement résolu :

DE DEMANDER à la ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs madame Line Beauchamp de déposer une modification législative exigeant des papetières qu'elles produisent du papier et du carton recyclés à au moins 50 % ;

ADOPTÉE

2009-03-33

4.2 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU SAINT-LAURENT- RÈGLEMENT N °14 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent demande aux municipalités desservies d'adopter le règlement n° 14 visant principalement à prévenir le déclenchement de fausses alarmes ;

CONSIDÉRANT l'évaluation de la desserte du territoire par la Régie ;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire s'engager dans la prévention plutôt que dans la coercition à savoir faire un suivi soutenu auprès des citoyens en lieu et place d'imposer les pénalités prévues au règlement;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz il est unanimement résolu :

DE NE PAS SOUSCRIRE à la demande de la Régie et conséquemment ne pas amorcer la procédure d'adoption dudit règlement.

ADOPTÉE

5. CORRESPONDANCE

Le directeur général résume les lettres du directeur général de la municipalité régionale de comté Lajemmerais datées du 17 février 2009 (nomination au comité d'admission du transport adapté et redistribution des redevances, élimination des matières résiduelles soit 1 581,29 \$ pour la période d'avril à septembre 2008), du 24 février 2009 (dette de 251 900 \$ dont 2 443 sont attribuables à la municipalité, dette à laquelle monsieur le maire rappelle qu'il faudra ajouter l'emprunt pour l'acquisition de l'ancien presbytère), le permis annuel accordé par le ministère des Transports, le rapport annuel du Réseau Biblio et la lettre de la vice-première ministre et ministre du ministère des affaires municipales et des régions et de l'occupation du territoire madame Nathalie Normandeau, datée du 10 février 2009 et adressée au maire de Verchères monsieur Claude Fradet confirmant l'acceptation d'une aide financière pour l'inventaire et la caractérisation des systèmes de traitement des eaux usées. Monsieur le maire fait lecture de cette lettre.

2009-03-34

6. CONSULTATION JURIDIQUE – MANDAT À FASKEN MARTINEAU

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 24 novembre 2008 de la firme Fasken Martineau relativement au droit municipal ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est sous entente avec la firme Fasken Martineau ;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis il est unanimement résolu :

DE CONFIRMER un mandat de consultation juridique à Me Mario Paul Hus du cabinet Fasken Martineau au montant forfaitaire de 500 \$, taxes en sus, pour l'année 2009:

Je soussigné, Alain Beauregard, secrétaire d'assemblée, atteste qu'il y a des crédits budgétaires au poste no 02-190-00-412 ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beauregard, secrétaire d'assemblée

ADOPTÉE

2009-03-35

7. ASSURANCES COLLECTIVES – MODIFICATION

CONSIDÉRANT l'insuffisance budgétaire au poste 02-130-00-282 pour offrir l'assurances collectives à l'ensemble du personnel;

CONSIDÉRANT que, par la résolution n° 2009-02-20, la municipalité ne pouvait offrir la protection courte durée;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2009-01-11 et la disponibilité budgétaire qui s'ensuit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz et unanimement résolu :

D’AFFECTER un montant de 500 \$ du poste 02-130-00-210 au poste 02-130-00-282 :

D’AJOUTER la protection courte durée à l’adhésion faite par la résolution n° 2009-02-20.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu’il y a des crédits budgétaires au poste 02-130-00-282 ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier

2009-03-36

8. CELLULAIRE – DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT l’achat groupé de la Fédération québécoise des municipalités et l’offre de service de Bell Mobilité retenu par le service d’achat municipal (SAM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

DE FAIRE l’acquisition du téléphone cellulaire auprès de CBCI Télécom Canada au coût mensuel d’abonnement de 21,25 \$ et d’utilisation de 9,70 \$ plus taxes, 200 minutes d’appel gratuits mensuellement, 0,10 \$/ minute pour toutes minutes additionnelles, interurbain et taxes en sus, pour une entente d’une durée de trois ans;

DE NE PAS excéder des coûts d’utilisation de 50 \$ mensuellement;

DE TRANSFÉRER la somme requise du poste 02-130-00-310 au poste 02-190-00-331.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu’il y a des crédits budgétaires au poste 02-190-00-331 ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier

2009-03-37

9. DON DE MONSIEUR MICHEL BEAUDOIN

CONSIDÉRANT le don de monsieur Michel Beaudoin d’une reliure à spirale, des spirales et de quelques accessoires bureautiques d’une valeur minimale de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT la grande utilité de ces appareils et accessoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput et unanimement résolu :

D’ADRESSER de sincères remerciements à monsieur Michel Beaudoin pour ce don.

ADOPTÉE

FINANCES

2009-03-38

10. COMPTES ACQUITTÉS ET FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE- AUTORISATION DE PAIEMENT

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput, il est unanimement résolu :

QUE LA LISTE des comptes au montant de 65 640.92 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beaugard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beaugard, directeur général, secrétaire-trésorier

VOIRIE ET AQUEDUC

2009-03-39

11. SUBVENTION D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – RÉCLAMATION

CONSIDÉRANT les travaux réalisés dans le cadre de ce programme de subvention soit la pose de glissières de sécurité sur le chemin de Beauce ;

CONSIDÉRANT lesdits travaux confiés à Entreprise Ployard Inc. au montant de 10 167.63 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux exécutés ci-devant pour un montant subventionné de 7 500 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports et ;

QUE LES TRAVAUX ont été exécutés conformément aux présentes sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE

12. NOUVEAUX PROGRAMMES D'INFRASTRUCTURES

Sujet retiré.

2009-03-40

13. RUE BERTHIAUME – PROLONGEMENT DU RÉSEAU - ENTENTE

CONSIDÉRANT que le propriétaire monsieur Michel Beaudoin souhaite s'engager envers la municipalité relativement au paiement de certains travaux d'infrastructure pour desservir sa propriété ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait part au propriétaire des engagements qu'il devait prendre afin que les travaux puissent être réalisés ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a accepté ces engagements et consent à signer un engagement unilatéral ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par le monsieur le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'entente d'engagement unilatéral discutée en Conseil.

ADOPTÉE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

14. BÂTIMENTS PATRIMONIAUX – CARACTÉRISATION - SUIVI

Monsieur le maire résume les résultats de la soirée d'information du 10 février et informe la population que le dépôt du rapport final est reporté à la session du 6 avril 2009 afin d'accorder un délai à la population pour apporter des corrections aux fiches de propriété.

15. INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – SUIVI;

Monsieur le maire dépose la lettre datée du 11 février 2009 de la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des régions et de l'occupation du territoire accordant une aide financière de 343 388 \$ pour le projet liant les municipalités de Verchères, Saint-Antoine-sur-Richelieu et Calixa-Lavallée.

Une soirée d'information de la population sur la méthodologie est prévue pour le mercredi 11 mars 2009, 19 h 00.

16. PROJET DE BOULANGERIE – 240, CHEMIN BEAUCE – RÉVISION COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

La CPTAQ aurait accepté de réviser la demande d'autorisation faite par Yannick Dupuis et Karine Desmarais. Le résultat sera communiqué à une séance ultérieure.

17. PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE – LOT 406-10 ET 406-11- COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Monsieur le maire informe la population du refus de la Commission, datée du 23 février 2009 d'autoriser la construction d'une résidence sur les lots 406-10 et 406-11, rue Labonté.

2009-03-41

18. RÈGLEMENT DE MODIFICATION N° 181-26 (RÈGLEMENT DE CONCORDANCE) USAGES ACCESSOIRES EN ZONE AGRICOLE – AVIS DE MOTION;

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude Jutras à l'effet que lors de la prochaine séance du conseil il déposera pour adoption le projet de règlement n° 181-26. Un exemplaire dudit projet étant remis aux membres séance tenante, une dispense de lecture est demandée.

Monsieur le maire souligne que la MRC a innové en introduisant les dispositions sur les usages accessoires en zone agricole et que les MRC et municipalités du Québec s'y intéressent.

2009-03-42

19. RÈGLEMENT DE MODIFICATION N° 181-27 (RÈGLEMENT DE CONCORDANCE) NORMES GÉNÉRALES RELATIVES À LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE – AVIS DE MOTION;

Avis de motion est donné par madame la conseillère Éva Borocz à l'effet que lors de la prochaine séance du conseil il déposera pour adoption le projet de règlement n° 181-27. Un exemplaire dudit projet étant remis aux membres séance tenante, une dispense de lecture est demandée.

2009-03-43

20. DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME- MME NATHALIE NORMANDEAU, MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT que l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de demander une prolongation de délai au ministre pour modifier sa réglementation d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'un premier délai à été demandé par résolution n° 2007-11-204 ;

CONSIDÉRANT que, mis à part quelques démarches de confection cartographique, les travaux de révision du plan et des règlements d'urbanismes ne sont pas entrepris ;

CONSIDÉRANT que le conseil adoptera un plan de travail dès la prochaine session du conseil afin de respecter le nouveau délai demandé dans le cadre de la présente ;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition du conseiller Pierre St-Louis, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput, il est unanimement résolu :

QU' UNE NOUVELLE demande de prolongation de délai de 12 mois soit adressée à Mme la ministre des Affaires municipales et des régions et de l'occupation du territoire madame Nathalie Normandeau.

ADOPTÉE

21. INSPECTION DES PERMIS ÉMIS

Monsieur le maire rappelle les inspections à effectuer suite à l'émission des permis de construction et de rénovation et leur effet sur l'évaluation foncière total et les revenus anticipés.

22. ENTENTE DE PRINCIPE- ÉCOCENTRE

Le directeur général annonce aucun changement depuis la séance précédente sinon que le tarif par porte, toujours dans le cadre des négociations en cours entre la MRC et Nothex, a légèrement augmenté.

SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION INCENDIE

23. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Sujet retiré.

LOISIRS ET CULTURE

24. RÉFECTION DE LA PATINOIRE – PROGRAMME MIEUX CONSOMMER – HYDRO-QUÉBEC

Une invitation à la population est faite pour composer une équipe de rappel des citoyens de Calixa-Lavallée à remplir le questionnaire « Mieux consommer » ce qui rapportera à la municipalité 30 \$ par questionnaire support papier rempli et 35 \$ en ligne.

2009-03-44

25. AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET MISE AU NORME DU BÂTIMENT – SUBVENTION DU PACTE RUTAL – REMBOURSEMENT

CONSIDÉRANT la lettre du directeur général du Centre local de développement monsieur Sylvain Berthiaume datée du 25 février 2009 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Berthiaume demande le remboursement de la subvention de 16 013 \$, le projet concerné n'ayant pas été réalisé depuis juillet 2007;

CONSIDÉRANT que le comité de ruralité se dit disposé à réévaluer une demande de subvention pour ce même projet si la municipalité désire le réaliser ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article n° 3.1.6 du protocole d'entente les travaux devaient être complétés avant le 31 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT qu'une prolongation de cet échéancier a été demandée en 2008 ;

CONSIDÉRANT que les travaux ne sont pas débutés ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par monsieur le maire Jean-Robert Grenier, il est résolu :

DE REMBOURSER la MRC de Lajemmerais au montant de 16 013 \$ tel que demandé.

REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance. Les questions portent principalement sur les suites de l'étude de caractérisation sur le patrimoine bâti, et sur celles, à venir, sur les systèmes de traitement des eaux usées.

2009-03-45

27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu que la présente session soit close à 21h 05.

ADOPTÉE

Jean-Robert Grenier
Maire

Alain Beauregard
Secrétaire-trésorier
Directeur général